

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/12/20/2014035035/justel>

Dossier numéro : 2013-12-20/46

Titre

20 DECEMBRE 2013. - Arrêté du Gouvernement flamand portant maintien de la protection de l'infrastructure routière dans le cas du transport routier exceptionnel

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 27-01-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 04-02-2014 page : 9276

Entrée en vigueur : 01-03-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé par] <AGF 2021-01-22/01, art. 18, 004; En vigueur : 27-01-2021>